

Dijon, le 4 octobre 2018

N° Réf : CODEP-DEP-2018-048433

Monsieur le Président
de la Commission de rédaction AFCEN
1 place Jean Millier
92400 COURBEVOIE

**Objet : Construction du référentiel technique professionnel ESPN
Positions de l'ASN sur certains livrables du programme AFCEN**

Réf. :

- [1] Note AFCEN CR-17-025 rév. A du 16 février 2018, Construction du référentiel cible ESPN - Bilan et engagements à fin 2017
- [2] Lettre AFCEN CR-18-027 du 10 avril 2018
- [3] RM-15-166 rév. C du 5 avril 2018, Guide pour le contenu de la notice d'instructions d'un ESPN
- [4] Lettre AFCEN CR-18-034 du 18 mai 2018
- [5] RM-14-309 rév. C du 11 mai 2018, Guide Analyse de risques pour ESPN N1
- [6] Lettre AFCEN CR-18-035 du 30 mai 2018
- [7] RM-15-149 rév. C du 26 avril 2018, Guide de l'inspectabilité pour la conception des ESPN N1

Monsieur le Président,

En application du programme en référence [1] pour la constitution d'un référentiel technique professionnel d'application de l'arrêté ESPN, vous m'avez transmis par lettres en références [2], [4] et [6], respectivement les guides en références [3], [5] et [7].

Après examen de ces guides, j'ai l'honneur de vous indiquer qu'ils n'appellent plus à ce jour d'observation de ma part.

Vous avez prévu d'insérer un appel à ces guides dans l'annexe ZY de l'édition 2018 du RCC-M.

Je considère que ceci est approprié dans la mesure où vous indiquerez pour chacun d'eux, concernant les conditions de leur usage, que :

« Le guide décrit une démarche considérée comme appropriée par l'ASN.

Le guide sera révisé périodiquement pour intégrer les éléments de retour d'expérience tirés de son application. »

J'attire en outre votre attention sur la récente publication de l'arrêté du 3 septembre 2018 qui modifie l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif aux équipements sous pression nucléaires. Il convient donc désormais de se référer, en particulier lors de la lecture de ces guides, à l'arrêté du 30 décembre 2015 « modifié ».

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur de la DEP

Signé

Simon LIU